

# MESSAGES SYNDICAUX À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DU PMCED

New York, Etats-Unis, 13 – 14 juillet 2019



2019 SENIOR-LEVEL  
MEETING (SLM)  
13-14 JULY, NEW YORK



La réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) de 2019 sera une étape importante vers un meilleur alignement du programme d'efficacité du développement avec le Programme 2030. Dans le cadre de cette réunion, les syndicats restent attachés aux principes du partenariat et estiment qu'il peut être renforcé par:

- Le renforcement de sa contribution au **programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et au programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA)** en renforçant l'efficacité de la coopération au développement.
- La réaffirmation des **principes et des engagements en matière d'efficacité de l'aide et du développement** depuis les forums de l'efficacité de l'aide de Paris, Accra, Busan, Mexico et Nairobi, en tant que fondement du PMCED.
- Le renforcement du **processus de suivi** de la mise en œuvre des engagements en matière d'efficacité de la coopération au développement afin de mieux l'aligner avec les objectifs de développement durable, de le simplifier et de l'adapter à des contextes spécifiques.
- La défense du **travail décent, l'approche fondée sur les droits de l'homme** et l'instauration d'un **environnement propice à la société civile**.
- La promotion du **dialogue social** et l'apprentissage de ces expériences en tant que partenariat multipartite établi liant les principes d'efficacité du développement aux objectifs de développement durable (ODD).
- La mise en œuvre des **principes de Kampala** en tant qu'outil garantissant que l'engagement du secteur privé soit conforme aux principes d'efficacité du développement et aux normes relatives aux droits de l'homme internationalement reconnues.
- Le renforcement et renouvellement des axes de travail du PMCED grâce à une participation plus inclusive et à un accent particulier mis sur l'environnement favorable aux organisations de la société civile.

### *Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme d'action d'Addis-Abeba*

Le PMCED joue un rôle spécifique en contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'AAAA en respectant les principes et en honorant les engagements qui sont à la base de son existence, à savoir l'amélioration de la coopération efficace au développement.

### *Réaffirmation des principes et des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide et du développement*

Le rapport d'avancement de 2019 montre que des problèmes subsistent en matière d'environnement favorable, d'alignement sur les systèmes nationaux, de prévisibilité de l'aide et de déliement de toute l'aide. Ce sont des éléments centraux du programme d'efficacité du développement et font partie des « tâches inachevées » auxquelles il faut s'attaquer pour faire progresser la coopération efficace au service du développement pour les ODD.

### *Renforcement du processus de suivi afin de renforcer le PMCED*

Le cadre de suivi est la pierre angulaire du PMCED et est unique dans son orientation vers la contribution au changement de comportement. En ce sens, le processus de suivi devrait continuer à être renforcé pour mieux refléter l'ensemble des engagements en matière d'efficacité de l'aide et du développement. Pour garantir une participation effective de toutes les différentes parties prenantes du PMCED, le processus doit être simplifié avec des indicateurs plus adéquats et le cadre doit être adapté aux différents contextes nationaux. Un meilleur alignement entre les examens nationaux volontaires du Programme 2030 et le processus de suivi est nécessaire.

### *Poursuivre le travail décent, respecter les droits de l'homme et créer un environnement favorable à la société civile*

Comme indiqué dans le document final de Nairobi, « notre vision est conforme aux engagements internationaux relatifs à la durabilité environnementale, aux droits de l'homme, au travail décent, à l'égalité des sexes et à l'élimination de toutes les formes de discrimination ». Pour les syndicats, le développement inclusif signifie la création d'un travail décent et l'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme constituent le fondement du Programme 2030 et l'approche fondée sur les droits de l'homme sous-tend le programme d'efficacité du développement. Un environnement favorable aux organisations syndicales est fondamental: il se fonde sur la promotion et le respect des droits fondamentaux à la liberté syndicale et à la négociation collective, et sur le droit d'organisation, ainsi que sur la facilitation du dialogue avec les institutions contribuant à la gouvernance et à la redevabilité. Le PMCED doit continuer à défendre l'environnement propice aux syndicats et à la société civile, en particulier au niveau national et par le biais des efforts de coopération au développement.

### *Promouvoir le dialogue social pour une coopération au développement efficace*

Le dialogue social entre les gouvernements, les représentants des employeurs et des travailleurs est un partenariat multipartite essentiel qui apporte une contribution fondamentale aux principes qui sont au cœur du programme d'efficacité du développement; à savoir ceux de l'appropriation, des partenariats inclusifs et de la redevabilité. Comme reflété dans le document final de Nairobi, le dialogue social est un élément fondamental du programme d'efficacité du développement et constitue un outil fondamental pour garantir que les principes d'efficacité du développement contribuent à la réalisation des ODD.

### *Principes de Kampala pour la participation du secteur privé*

Les principes de Kampala reconnaissent l'importance du respect de la liberté d'association et de la négociation collective, de la nécessité de faire preuve de la diligence requise et du respect des normes fondamentales du travail et des instruments de conduite responsable des entreprises lorsqu'elles coopèrent avec le secteur privé. Les principes de Kampala constituent un consensus au sein du PMCED pour l'engagement du secteur privé et devraient être suivis et mis en œuvre par ses mandants. Pour suivre leur mise en œuvre, il conviendrait de procéder à une révision de l'indicateur 3 actuel du processus de suivi relatif à la contribution du secteur privé au développement, sur la base des principes de Kampala.

### *Renforcement et renouvellement des axes de travail du PMCED*

Depuis Nairobi, le PMCED a maintenu son élan, à travers les différents axes de travail. Les axes de travail constituent des espaces permettant aux parties prenantes du PMCED de poursuivre leur engagement entre les réunions de haut niveau. Toutefois, le niveau d'engagement et le succès ont varié selon les axes. Renouveler et renforcer les axes de travail pour garantir une participation effective de toutes les parties prenantes devrait être une priorité jusqu'à la prochaine réunion de haut niveau. Le renouvellement des axes de travail devrait tenir compte des « tâches inachevées » du PMCED. S'attaquer au manque d'un environnement favorable pour les organisations de la société civile, l'alignement sur les systèmes nationaux, la prévisibilité de l'aide et le déliement de toute aide devrait être une priorité pour le PMCED au cours de cette période, compte tenu des piètres résultats montrés par le rapport d'avancement de 2019 dans ces domaines.

**The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN)** is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.



*Le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.*

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo (RSCD)** es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.



dce@ituc-csi.org

+32 (0) 2 224 02 25

 @TUDCN\_RSCD  /TUDCN.RSCD

[www.ituc-csi.org/development-cooperation](http://www.ituc-csi.org/development-cooperation)